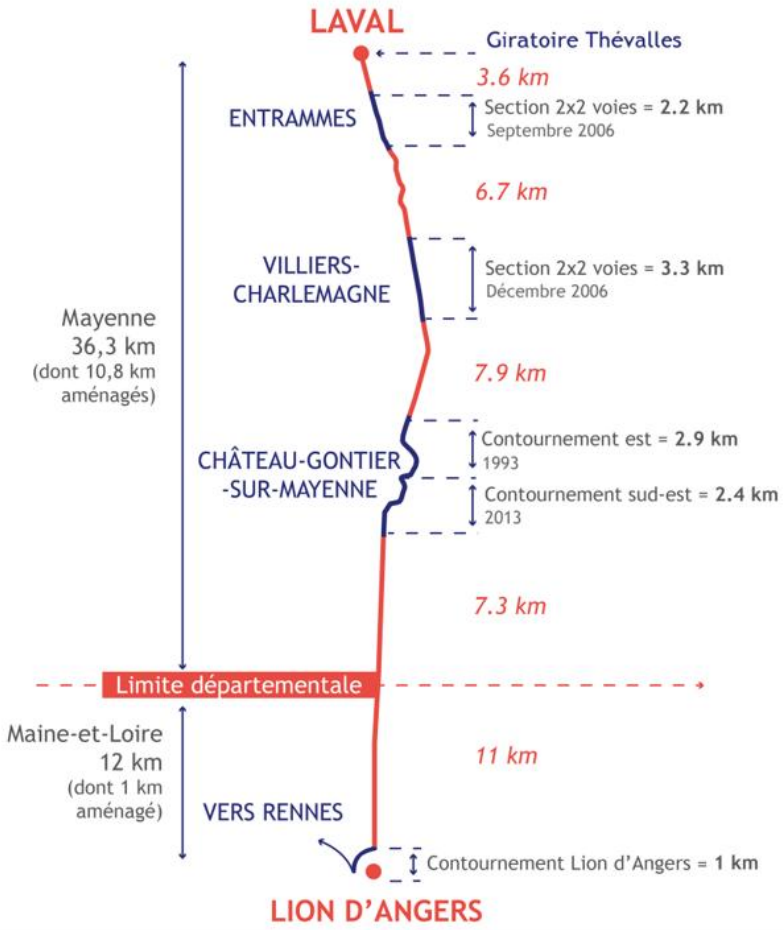
SUD MAYENNE RD962 AMÉNAGEMENT & SÉCURISATION ANJOU BLEU

DECLARATION D'INTENTION

RD 962 : Laval/Le Lion-d'Angers
Aménagement et sécurisation



A aménager

En Mayenne	En Maine-et-Loire
25,5 km	**11 km**

LA MAYENNE Le Département

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE anjou

Sommaire

Article L121-18 du code de l'environnement

1. Préambule 2
2. Motivations et raisons d'être du projet 3
3. Programme dont découle le projet 5
4. Les communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet 8
5. Les solutions alternatives envisagées 10
6. Les incidences potentielles sur l'environnement 12
7. Modalités de la concertation préalable 13
8. Calendrier prévisionnel 14
9. Publicité de la déclaration d'intention 15
10. Informations disponibles auprès des maîtres d'ouvrage 16

1. Préambule

Les Départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire conduisent conjointement une réflexion sur l'aménagement et la sécurisation de la RD962 entre Laval et Le Lion-d'Angers. L'axe concerné représente environ 25,5 km en Mayenne et 11 km en Maine-et-Loire.

Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des études engagées depuis 2023. Elle se situe aujourd'hui au stade des études d'opportunité de phase 1, dont l'objectif est d'identifier les besoins du territoire, les enjeux techniques, environnementaux, socio-économiques et de mobilité, ainsi que la faisabilité générale d'un projet d'aménagement.

Ces études doivent permettre de préciser l'opportunité d'une intervention, d'analyser plusieurs niveaux d'aménagement et d'identifier les sections qui pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'études complémentaires ou opérationnelles ultérieures.

Le projet est encore à un stade amont : aucun scénario n'est arrêté et aucune opération n'est engagée. La concertation vise donc à partager les résultats des études, à présenter les grandes hypothèses d'aménagement et à recueillir les avis des habitants, usagers, élus, acteurs économiques, agricoles, associatifs et institutionnels.

Cette démarche permettra d'éclairer les choix futurs des deux Départements, notamment sur :

- l'opportunité d'aménager l'axe ;
- les scénarios à privilégier ou à combiner ;
- les objectifs d'aménagement par tronçon ;
- les priorités d'intervention ;
- les conditions de mise en œuvre et d'acceptabilité du projet.

Elle doit permettre, à l'issue de la concertation, de définir une stratégie commune d'aménagement de l'axe ou un parti d'aménagement, que chaque maître d'ouvrage départemental pourra ensuite décliner selon ses compétences, ses priorités et les études complémentaires nécessaires.

Au regard du niveau d'avancement du projet, les Départements retiennent le principe d'une concertation volontaire amont.

Cette démarche sera néanmoins structurée autour de principes exigeants :

- transparence sur les éléments présentés ;
- neutralité dans la présentation des scénarios ;
- traçabilité des contributions ;
- ouverture à une diversité de publics et de points de vue.

La concertation ne vaut pas décision de réaliser les travaux. Elle constitue un temps d'information, de dialogue et d'aide à la décision, destiné à éclairer les suites de la démarche.

2. Motivations et raisons d'être du projet

La RD 962 constitue un axe structurant entre Laval, Château-Gontier-sur-Mayenne et Le Lion-d'Angers. Au-delà des territoires directement traversés, elle participe aux connexions vers Angers, Ancenis et Nantes dans un contexte où les enjeux de mobilité, de sécurité et d'attractivité économique sont étroitement liés.

Les Départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire sont donc engagés dans une réflexion d'aménagement devant permettre de définir le bon niveau d'aménagement à envisager pour répondre au mieux aux attentes, aux échelles locale mais également interdépartementale et régionale.

Le projet vise donc à trouver le bon équilibre entre les enjeux d'attractivité économique des territoires desservis, l'amélioration de la sécurité de l'axe, le développement des mobilités alternatives, et la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux.

Il s'agit donc, de présenter des variantes d'aménagement envisageables par section tout en visant une cohérence de traitement sur l'ensemble de l'axe.

Les objectifs du projet politique sont :

• **citoyens**, en améliorant les conditions de déplacement du quotidien ;

• **sécuritaires**, dans un contexte de trafic important et d'usage fréquent par les poids lourds ;

• **économiques**, en renforçant les échanges entre territoires et l'accessibilité des pôles d'activités ;

• **stratégiques**, en clarifiant le rôle de la RD962 dans l'organisation des mobilités à l'échelle locale et régionale.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus large lié à l'ancienne RN162, transférée aux Départements au 1er janvier 2024 et devenue la RD962. L'étude d'opportunité de cet itinéraire est inscrite au Contrat Plan Etat Région 2021-2028.

La RD962 : elle relie deux pôles majeurs (Laval - Angers), dessert les pôles secondaires (Château-Gontier-sur-Mayenne, Segré, Lion-d'Angers), structure les flux domicile-travail et les flux logistiques, et permet l'accès aux services (santé, éducation, commerces).
Elle est concurrente d'autres itinéraires, mais reste l'option la plus naturelle pour les mobilités du quotidien, et la plus utilisée pour les flux internes aux EPCI.
Le territoire traversé par la RD962 forme une charnière essentielle entre un nord à dominante rurale et un sud dynamique sous influence angevine. Ses équilibres économiques, agricoles, sociaux et fonciers reposent largement sur la qualité de ses liaisons internes.
La RD962 constitue l'axe structurant de cette cohésion territoriale, indispensable pour :

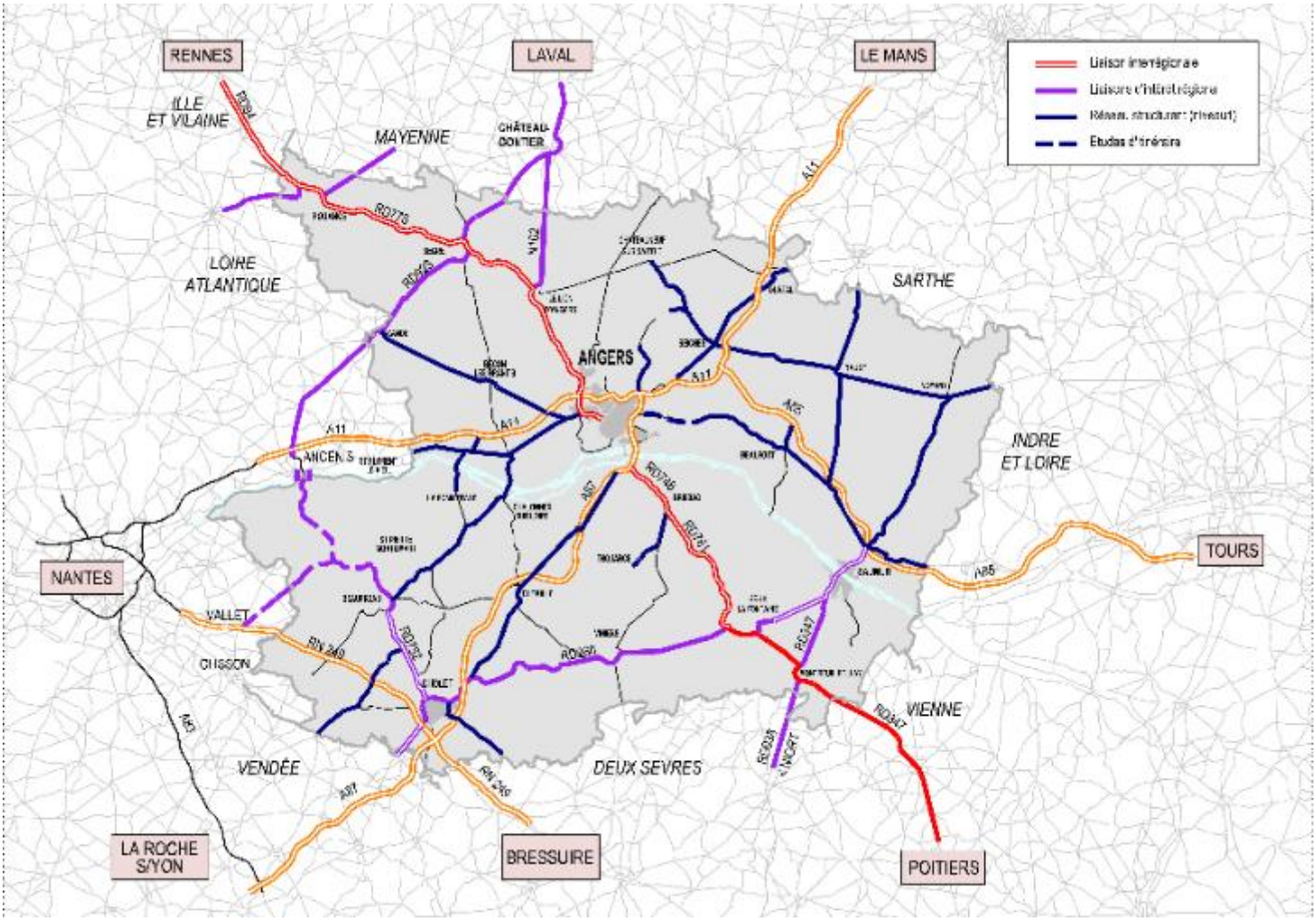
- maintenir l'attractivité des pôles secondaires ;
- sécuriser les flux agricoles et économiques ;
- améliorer l'accès aux services ;
- soutenir les politiques de mobilité alternatives ;
- accompagner les objectifs des SCoT (Schéma de cohérence territoriale).

La RD962 relie des territoires complémentaires entre Laval, Château-Gontier-sur-Mayenne, Le Lion-d'Angers et, au-delà, l'agglomération angevine, dans un périmètre couvrant 104 communes et 5 EPCI.
Cet espace est organisé autour de plusieurs polarités, en premier lieu, les agglomérations de Laval et Angers, mais aussi des pôles secondaires majeurs qu'elle traverse comme les territoires de Château-Gontier-sur-Mayenne, de Segré-en-Anjou-Bleu et du Lion-d'Angers.
La RD962 joue ainsi un rôle de colonne vertébrale territoriale : elle relie les habitants aux pôles d'emploi, aux équipements, aux services de santé, aux établissements scolaires et aux zones d'activités.
Dans un territoire à caractère essentiellement rural, où les densités restent modérées hors grandes polarités, cet axe constitue un support essentiel de déplacement du quotidien.

3. Programme dont découle le projet

Le projet s'inscrit dans deux documents cadres à l'échelle du Département de Maine-et-Loire et de la Mayenne :

- Schéma routier départemental de Maine-et-Loire :

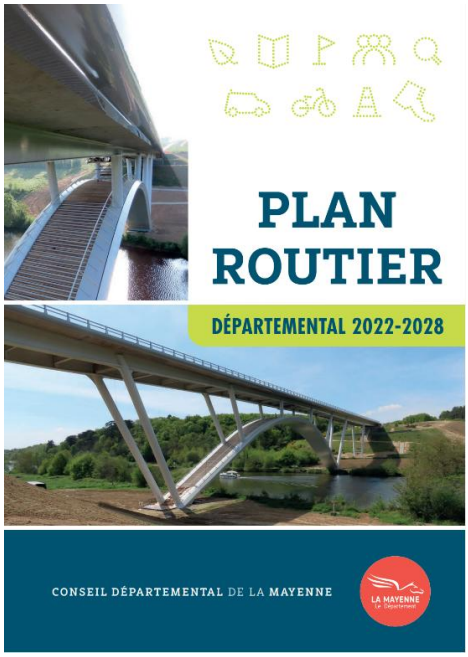


Le Département de Maine-et-Loire a inscrit l'ancienne RN162, aujourd'hui dénommée RD962 depuis 2024 suite au transfert Etat – Départements, dans son **Schéma Routier Départemental** voté en juin 2022.

Cet axe reliant Laval à Angers, est emprunté en Maine-et-Loire par 8000 véhicules par jour dont 11 % de poids lourds. L'enjeu est de rapprocher Laval d'Angers, voire de Nantes (via autoroute A11).

- Plan routier départemental de la Mayenne

Compte tenu des enjeux de mobilité, de sécurité et d'attractivité attachés à cet axe majeur du réseau routier départemental, le Département de la Mayenne a affirmé sa volonté d'en améliorer les conditions de circulation et de fonctionnement. Cette opération figurait déjà au Plan routier départemental 2016-2021, approuvé le 6 mars 2017, et a été réinscrite au Plan routier départemental 2022-2028 par délibération du 20 juin 2022, confirmant ainsi le caractère prioritaire de cet aménagement pour le territoire.



En Mayenne, l'itinéraire supporte un trafic d'environ 9000 véhicules/jour dont 12 % de poids lourds. Il constitue l'un des axes de transit les plus empruntés du département de la Mayenne et la liaison principale avec Nantes et Angers.

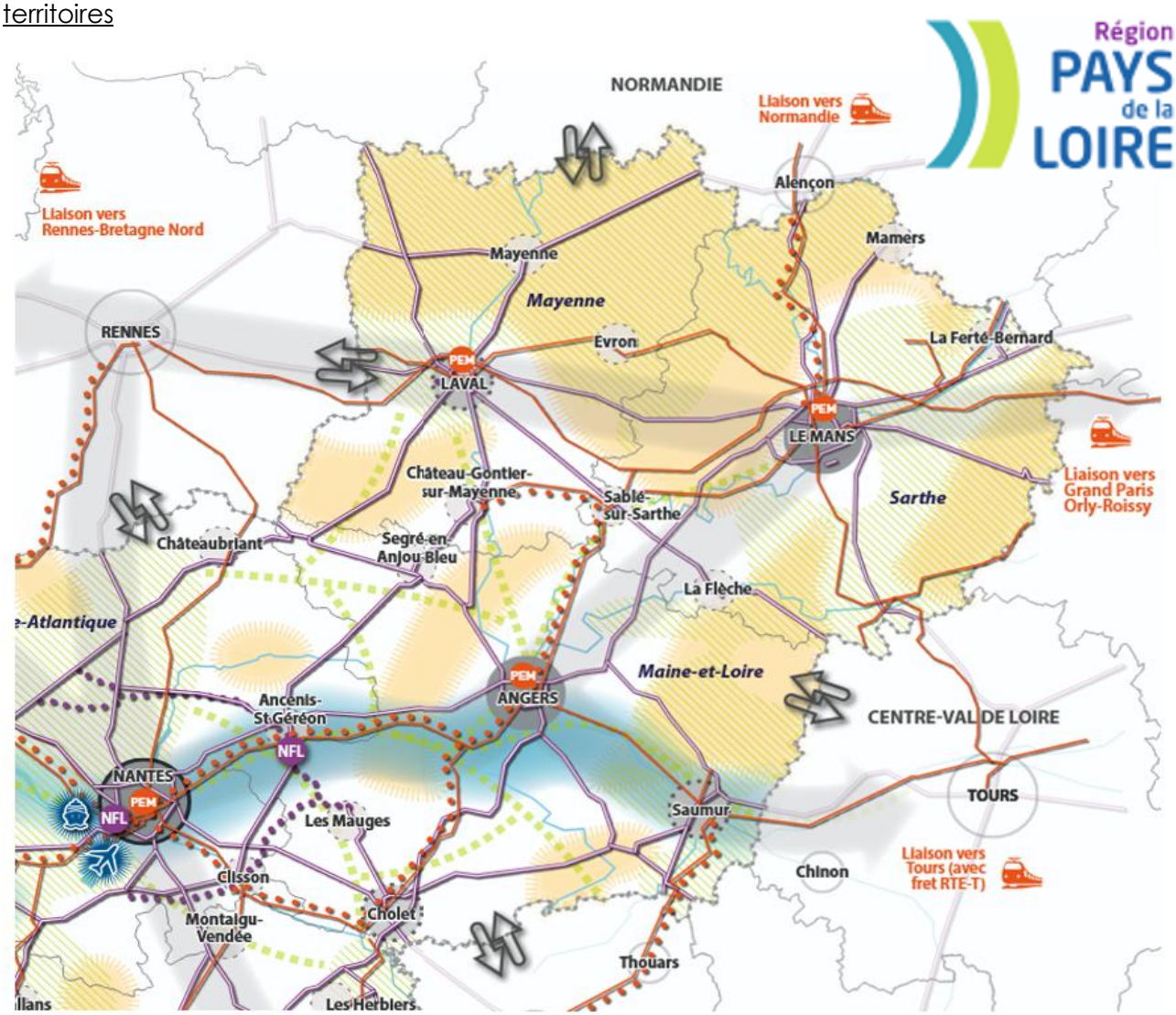
Les Départements de Maine-et-Loire et de Mayenne ont engagé conjointement une étude d'opportunité de phase 1, visant à :

- identifier les enjeux du territoire ;
- définir les aménagements répondant aux besoins en mobilité et appréhender leur faisabilité ;
- prioriser l'aménagement des sections au regard du contexte.

Cette étude d'opportunité menée entre 2023 et 2026 a permis de recueillir de nombreux éléments d'analyse du territoire et des pratiques de mobilité et de construire des scénarios d'aménagement qui sont soumis à concertation préalable.

Par ailleurs, les schémas routiers départementaux s'inscrivent dans la structuration des mobilités inscrite au SRADDET :

<u>Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires</u>



Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées

Principaux axes de flux assurant la connexion nationale et internationale de la région

Itinéraire routier d'intérêt régional

NFL Nouveaux franchissements de Loire

Grands projets d'infrastructures routières

Aéroport Nantes-Atlantique

Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire

Projet amélioration liaisons maritimes européennes et transatlantiques

II - RELEVER COLLECTIVEMENT LE DÉFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS TERRITORIALES LIGÉRIENNES

Réseau hydrographique principal

Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux

Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques

Couloirs à forte concentration d'enjeux (urbains, environnementaux, touristiques, gestion du risque) : le littoral, la Loire

Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée

Zones à dominante rurale peu denses

Développer les complémentaires territoriales au moyen de coopération renforcées

Coopération avec les régions voisines

I - CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE

Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale

Capitale régionale

Pôles d'échelle métropolitaine

Pôles d'équilibre régionaux

Pôles structurants régionaux

Développer les transports collectifs et l'intermodalité

Réseau ferroviaire

Liaisons ferroviaires à moderniser

PEM Pôles d'échanges multimodaux stratégiques

Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses

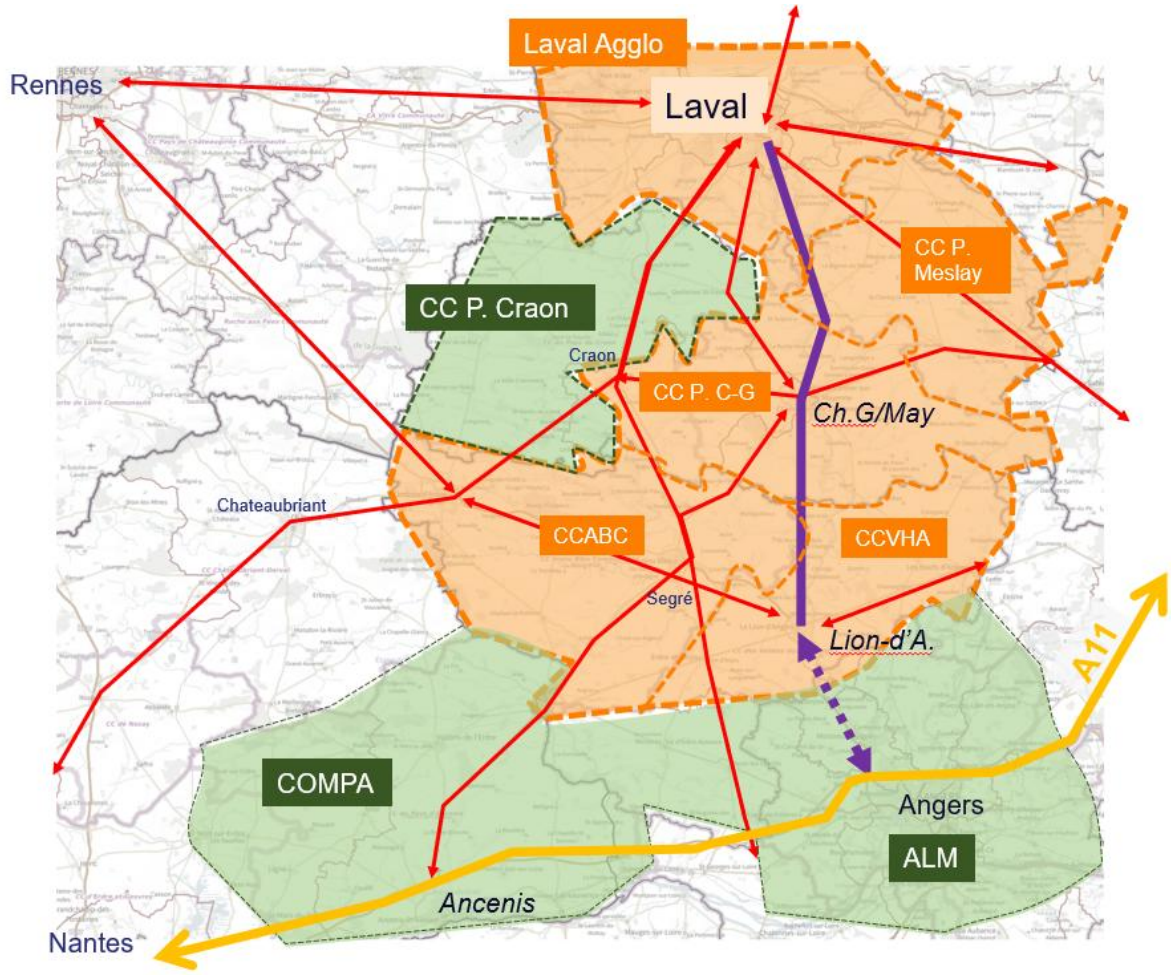
Zones à dominante rurale peu denses

4. Les communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

Le projet a fait l'objet d'une gouvernance resserrée autour des territoires de Laval Agglomération, de la Communauté de communes du Pays de Château Gontier, la Communauté de Communes des Vallées du Hauts-Anjou et d'Anjou Bleu Communauté. Dans le cadre de la concertation préalable, le périmètre a été élargi aux communautés de communes du Pays de Craon, du Pays d'Ancenis ainsi qu'à Angers Loire Métropole.

Les communes directement concernées :

- en Mayenne : Laval, Entrammes, Villiers-Charlemagne, Fromentières, Château-Gontier-sur-Mayenne et Ménil ;
- en Maine-et-Loire: Segré-en-Anjou Bleu, La Jaille-Yvon, Chambellay, Montreuil-sur-Maine et Le Lion-d'Angers.



Périmètres :

- Gouvernance et périmètre initiaux
- Gouvernance et périmètre étendus (3 EPCI)

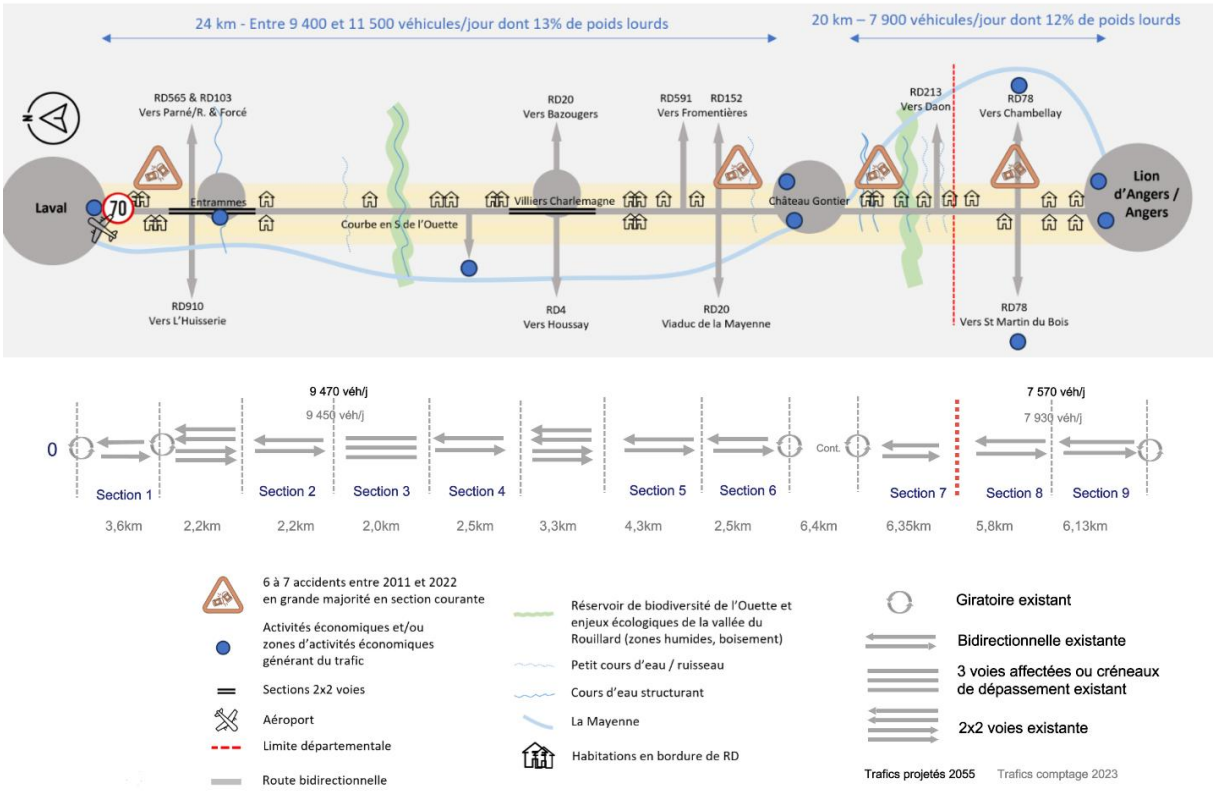
Réseau routier :

- Réseau principal concurrent ou connecté
- RD962 Sud
- RD775
- A11

5. Les solutions alternatives envisagées

Les scénarios d'aménagement envisagés ont été proposés à l'issue d'une analyse détaillée de l'état existant de l'axe :

Etat actuel de l'axe



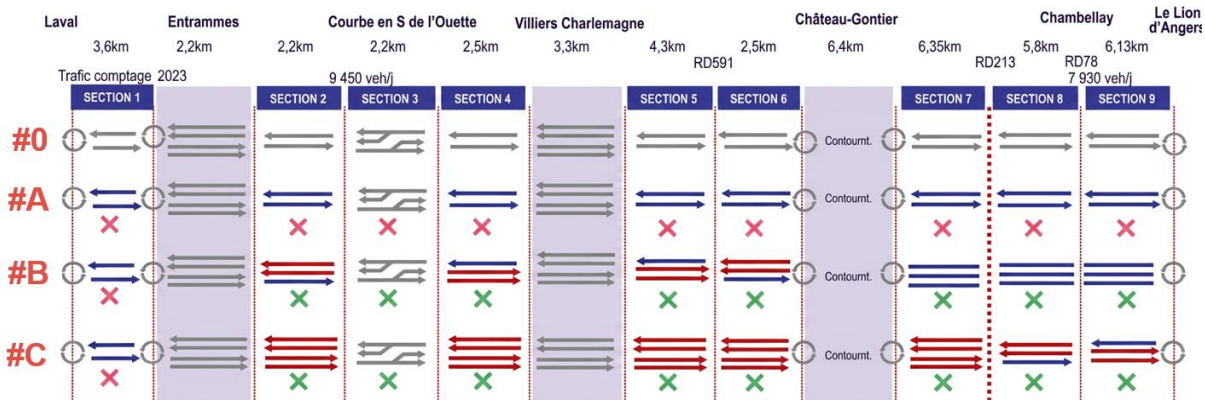
La concertation portera sur quatre scénarios, correspondant à des niveaux d'intervention croissants sur la RD962 :

- **Scénario 0** – Situation de référence : Maintien de la situation actuelle, sans aménagement d'ensemble. Ce scénario sert de base de comparaison pour apprécier les effets des autres hypothèses d'aménagement.

- **Scénario A** – Amélioration sobre de l'axe existant : Sécurisation ciblée de la route actuelle, avec traitement des points durs, réorganisation partielle des accès et limitation des impacts fonciers et environnementaux.

- **Scénario B** – Renforcement partiel de la capacité : Aménagement de sections à 3 voies ou de créneaux de dépassement, avec une sécurisation plus poussée des carrefours et une réduction plus importante des accès directs.

- **Scénario C** – Aménagement plus ambitieux de l'axe : Alternance de sections à 2×2 voies et à 3 voies séparées, visant une performance accrue de l'axe, mais avec des emprises et impacts plus importants.



Ces scénarios permettront de débattre de plusieurs niveaux d'intervention, de leurs effets attendus, de leurs coûts, de leurs impacts fonciers et environnementaux, ainsi que de leur capacité à répondre aux besoins du territoire.

Par ailleurs, une analyse multicritère des scénarios est proposée à la concertation :

Analyse multicritère (AMC) des scénarios

Très défavorable — Neutre — Très favorable

***Notes brutes** attribuées en séminaire*

		SC 0	SC A	SC B	SC C
Thématique : Environnement & Cadre de vie					
ENV1	Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ZAN)				
ENV2	Protection de la biodiversité				
ENV3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre				
ENV4	Limitation des nuisances pour les riverains				
Thématique : Développement territorial					
DEV1	Renforcement des liens intra-territoriaux				
DEV2	Accessibilité aux métropoles et aux grands axes				
DEV3	Préservation de l'activité agricole				
Thématique : Trafic & Sécurité					
SECU1	Sécurisation des traversées et des carrefours				
SECU2	Homogénéisation des vitesses et de la géométrie de l'axe				
SECU3	Intégration des mobilités douces et alternatives				
SECU4	Cohabitation d'usagers hétérogènes				

6. Les incidences potentielles sur l'environnement

La définition d'un projet d'aménagement quel qu'il soit, nécessite une analyse des enjeux environnementaux à prendre en compte : biodiversité, hydrologie, paysage, cadre de vie, ambiance sonore, etc.

Ces éléments sont importants pour définir un projet, et en particulier sa faisabilité réglementaire, sa localisation, ses dimensions, son acceptabilité.

Dans le cadre des études d'opportunité de niveau 1, le diagnostic environnemental est basé sur une compilation de données bibliographiques et quelques passages d'écologue le long du tracé. Les inventaires détaillés seront effectués et analysés au cours des études d'opportunité de niveau 2.

Les résultats de la sensibilité environnementale de chaque scénario seront présentés dans le dossier de concertation avec une analyse détaillée des impacts sur les milieux physiques, naturels et humains.

7. Modalités de la concertation préalable

La phase de concertation est envisagée de janvier à avril 2027. Elle comprendra notamment :

- trois réunions publiques de présentation et d'échange, organisées à Château-Gontier-sur-Mayenne, Villiers-Charlemagne et Le Lion-d'Angers ;
- des expositions permanentes avec panneaux explicatifs, un dossier de concertation permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques (résultats des études d'opportunité de phase 1, diagnostic, les enjeux du projet et les scénarios soumis à la concertation) sera mis à la disposition du public. Ce dossier sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public, pendant la durée de la concertation ;
- une information en ligne, via une page dédiée sur les sites internet des deux Départements, avec possibilité de contribution par registre dématérialisé ;
- des réunions thématiques, notamment sur les mobilités, les itinéraires complémentaires et les enjeux agricoles locaux, sur invitation ;

Elle prévoit l'établissement d'un bilan de la concertation.

Les informations précises relatives aux dates, horaires, lieux et modalités de participation seront diffusées par les Départements, notamment via leurs sites internet, la presse locale, l'affichage dans les lieux concernés et les relais des collectivités partenaires.

À l'issue de la concertation, les contributions seront analysées et restituées dans un bilan.

Ce bilan sera présenté aux instances compétentes et publié. Il permettra aux Départements de préciser leur stratégie commune, d'identifier les suites à donner au projet et, le cas échéant, de préparer les phases ultérieures d'études : poursuite ou approfondissement des études d'opportunité, études de niveau EO2, études opérationnelles ou arbitrage sur certaines sections.

La concertation constitue ainsi une étape de dialogue et d'aide à la décision, avant tout engagement opérationnel.

8. Calendrier prévisionnel

Le calendrier cible est le suivant :

- Début 2027 : lancement de la concertation, information du public et mise à disposition des premiers supports ;
- janvier à avril 2027 : phase active de concertation ;
- printemps 2027 : rédaction du bilan ;
- automne 2027 : présentation du bilan aux instances compétentes et orientations sur les suites de l'opération ;
- 2028-2029 : engagement éventuel des études complémentaires ou opérationnelles, selon les décisions prises à l'issue de la concertation.

9. Publicité de la déclaration d'intention

Article R121-25 du code de l'environnement

La présente déclaration d'intention sera publiée :

- sur le site internet des Maîtres d'ouvrage :
 - Département de Maine-et-Loire : https://www.maine-et-loire.fr/actualites/travaux-en-cours/amenagement-axe-angers-laval
 - Département de la Mayenne : https://www.lamayenne.fr/page/rd962-sud

- sur le site internet des Préfectures :
 - Préfecture de Maine-et-Loire : https://www.maine-et-loire.gouv.fr/
 - Préfecture de La Mayenne : https://www.mayenne.gouv.fr/

La présente déclaration d'intention sera affichée en mairie des communes concernées :

- **en Mayenne** : Laval, Entrammes, Villiers-Charlemagne, Fromentières, Château-Gontier-sur-Mayenne et Ménil
- **en Maine-et-Loire** : Segré-en-Anjou Bleu, La Jaille-Yvon, Chambellay, Montreuil-sur-Maine et Le Lion-d'Angers

10. Informations disponibles auprès des maîtres d'ouvrage

Pendant toute la durée de la concertation, les informations relatives au projet et aux modalités de participation seront disponibles auprès de :

Conseil départemental de La Mayenne
Direction générale adjointe Développement et Aménagement Durables
Direction des infrastructures de mobilité
Service études et travaux
39 Rue Mazagran
53000 Laval

Adresse électronique : etudesroutieres@lamayenne.fr

Conseil départemental de Maine-et-Loire
Direction générale adjointe Transition Écologique et des Équilibres Territoriaux
Direction des routes départementales
Service études et travaux
48B Boulevard Foch - CS 94104
49941 Angers Cedex 9

Adresse électronique : drd.routes@maine-et-loire.fr

Les informations pratiques relatives à la concertation seront également mises à disposition sur les sites internet des deux Départements, et/ou sur un site unique externalisé, avec possibilité de contribution par registre dématérialisé.

maymobilite.fr maine-et-loire.fr